



FAUT-IL ENCORE LA RÉPANDRE ?

AU cours du XIX^e siècle, la Médaille Miraculeuse a multiplié ses prodiges. Dans la France voltairienne de 1830, elle imposa à nouveau le surnaturel à bien des esprits. Au sein de l'Eglise, elle provoqua cet élan de foi qui trouva son fruit et sa récompense en la définition de 1854. Des historiens avertis datent de 1830 le début de cette grande ère mariale que nous vivons présentement.

Mais si la Médaille a bien mérité de l'Eglise du XIX^e siècle, faut-il encore la répandre en notre France de 1958 ? D'autres tâches n'ont-elles pas la priorité de l'importance et de l'urgence ?

Acette question, Dieu lui-même semble vouloir répondre en se servant toujours de ce « moyen pauvre » pour faire éclater sa gloire et sauver des âmes. Comment ne pas être impressionné par ces faits tout récents ?

— A Aubervilliers, après toute une vie d'hostilité agressive, cette vieille militante anticléricale va mourir. Responsable de son âme, son vieux pasteur accourt à la Neuvaine de la rue du Bac. Dès son retour, quelle n'est pas sa joie d'apprendre que la mourante réclame à cor et à cri les derniers sacrements ? Dans tous les cafés de la zone, cette trahison de dernière heure fut commentée par des consommateurs déconcertés.

— Dans une grande ville normande, l'enfant d'un foyer ouvrier va mourir. Comme tout espoir est perdu, une religieuse lui impose la médaille, invite les parents et un jeune vicairé réticent à s'unir pour une suprême imploration. La fièvre quitte l'enfant dès lors sauvé. « Cette guérison inexplicable change tout mon système de pensée », reconnaît le médecin. « Le mien aussi », ajoute le jeune abbé.

— Durement touché par la crise, ce vieil industriel va déposer demain son bilan. Ce sera le chômage pour ses ouvriers et la misère pour les siens. Le dernier soir, sa femme et lui-même sèment la médaille en tous leurs ateliers. Le lendemain se présente un acheteur inattendu qui rembourse tous les créanciers.

« **M**ES pensées ne sont pas vos pensées », proclame le Dieu de la Bible. Comment ne pas reconnaître que Dieu se sert toujours de la médaille dans l'exécution de son dessein de salut ? Comment ne pas constater que la Vierge tient toujours, par la puissance de son Fils, sa grande promesse de 1830. « Les grâces seront grandes pour tous ceux qui la porteront avec confiance » ?

Aussi la consigne de Sœur Catherine est-elle toujours d'actualité : « Maintenant il faut répandre partout la Médaille ».

Au seuil d'une nouvelle Année Mariale, la présente revue n'a pas d'autres propos que d'aider à l'exécution de cette consigne, en montrant combien la Vierge est au service de l'Eglise et de tous les apôtres de la gloire de Dieu.

Jean HENRION.

LA MÉDAILLE MIRACULEUSE

REVUE DE L'ASSOCIATION
DE LA MÉDAILLE MIRACULEUSE
ET DE LA NEUVAINÉ PERPÉTUELLE.

Paraît tous les deux mois

* Rédaction et abonnements : *
93, rue de Sèvres, Paris (6^e).

ABONNEMENTS

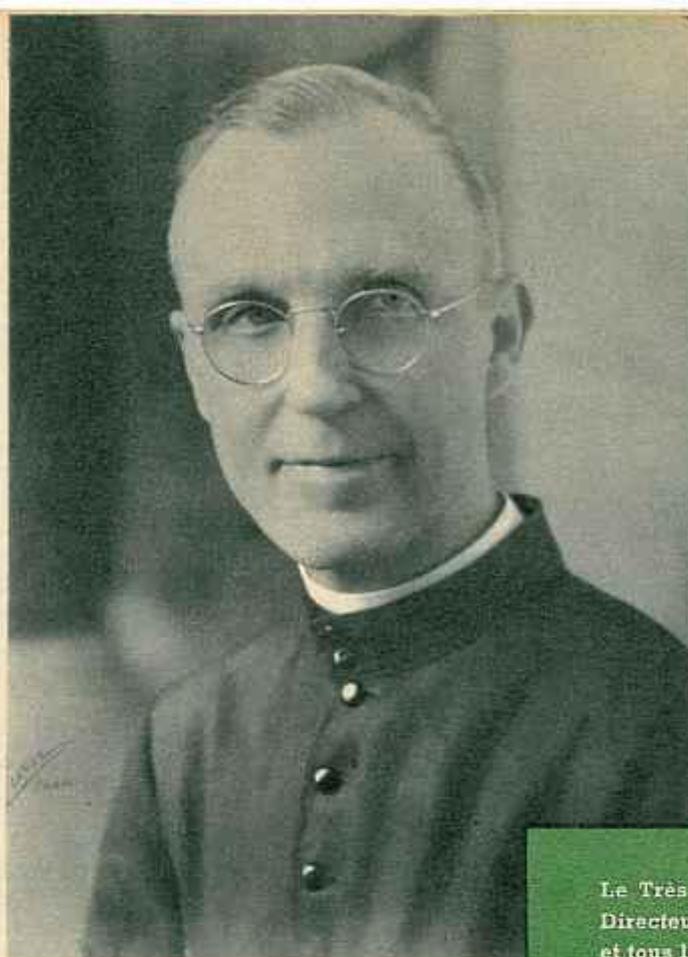
FRANCE ET UNION FRANÇAISE - Un an : 300 francs.

Abonnement et affiliation à l'Association de la Médaille : 400 francs.

ÉTRANGER - Abonnement d'un an : 500 francs.

Abonnement et affiliation : 600 francs.

Tous les abonnements et les affiliations sont à régler au Compte postal : Jean Henrion, Paris 10.718-82.



Le Très Révérend Père SLATTERY,
Directeur Général, bénit la revue
et tous les membres de l'Association
de la Médaille Miraculeuse.

CONGRÉGATION DE LA MISSION

(Lazaristes)

MAISON MÈRE

95, rue de Sèvres
Paris (6^e).

PARIS, le 27 octobre 1957.

R. P. Jean Henrion, C. M.
Directeur national de l'Association de
la Médaille Miraculeuse,
95, rue de Sèvres, Paris.

Vous me demandez un mot pour le premier numéro du Bulletin de l'Association de la Médaille miraculeuse. Je l'écris bien volontiers, heureux de vous dire ma joie de l'essor magnifique pris dès ses débuts par cette Association. Il y a tout lieu d'espérer que cette marche en avant se poursuivra au cours de l'année mariale consacrée à célébrer le centenaire des apparitions de Lourdes.

Le Saint-Père, en effet, dans l'Encyclique si belle qu'il vient d'écrire à ce sujet, fait une mention expresse de la Médaille miraculeuse confiée par Marie à Catherine Labouré que Pie XII se dit très heureux d'avoir mis sur les autels. C'est souligner le rôle qui revint à la médaille dans la préparation de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception et des apparitions de Lourdes, qui furent en quelque sorte la réponse de Marie à cette décision de l'Eglise si glorieuse pour Elle.

Puissent les membres de l'Association vivre intensément la doctrine de la Médaille miraculeuse au cours de cette année mariale ! Puissent-ils y trouver le principe d'un progrès sensible dans l'œuvre de leur sanctification personnelle à l'école de Notre-Dame ! Puissent-ils contribuer puissamment par leurs prières, leurs sacrifices et leur générosité à l'éclosion et à l'aboutissement de nombreuses vocations religieuses et missionnaires !

En vous remerciant personnellement, Monsieur et très cher confrère, de l'inlassable et si fructueux dévouement avec lequel vous travaillez pour la prospérité de l'Association de la Médaille miraculeuse, dont je bénis de tout cœur les membres, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments tout dévoués en Jésus et Marie Immaculée.

*William M. Slattery C.M.
Sup. Gén.*